



Construction neuve clef en main abandon de l'entrepreneur

Par **mariefrance2b**, le **04/05/2010 à 13:20**

Bonjour,
mon entrepreneur devait me livrer une construction de maison clef en main celui-ci n'a non seulement dépassé le délai mais a également déserté totalement le chantier sans que la maison soit finie que puis-je faire?

Par **aie mac**, le **04/05/2010 à 17:46**

bonjour
mise en demeure de finir le chantier;
constat d'abandon de chantier;
déclaration à l'assureur garantissant la livraison.

Par **mariefrance2b**, le **04/05/2010 à 23:46**

merci de votre réponse mais je n'ai pas compris tous les termes auprès de qui je dois faire ces démarches?

Par **aie mac**, le **05/05/2010 à 07:35**

la déclaration doit être faite à l'organisme garantissant la bonne fin des travaux, dont les coordonnées figurent sur votre contrat de construction.
son but est de suppléer à la carence de votre constructeur.
ce pour autant que votre CMI ait établi avec vous un contrat conforme à la réglementation.